

---

**BIEN VIEILLIR DANS SON AGGLOMÉRATION**  
*Présentation du Schéma directeur gérontologique*  
**2023-2026**

**DOSSIER DE PRESSE**

---



## SOMMAIRE

### Page 3

La Roche-sur-Yon Agglomération :  
capitale du bien-être à tous les âges

### Page 4

Un programme d'actions identifiées

### Page 7

Un centre de ressources territorial pour accompagner le  
maintien à domicile

### Page 8

Ville Amie des Aînés et Territoire Ami des Aînés

### Page 9

L'implication des communes : l'exemple de La Ferrière



## La Roche-sur-Yon Agglomération : capitale du bien-être à tous les âges

Comme partout en France, les communes de l'agglomération de La Roche-sur-Yon sont confrontées au vieillissement de la population. On compte aujourd'hui près de 25 000 habitants âgés de 60 ans et plus, soit plus d'un quart de la population aggro-yonnaise (source : Recensement de la population 2019). Un chiffre qui devrait augmenter de 50 % d'ici 2050 pour atteindre plus de 36 000 habitants. Pour répondre à cette situation, **l'Agglomération s'engage dans une politique gérontologique ambitieuse, à la hauteur du défi du grand âge et à l'échelle de tout le territoire. C'est la première collectivité en Vendée à porter une politique aussi large et complète.**

Avec la création du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) le 1<sup>er</sup> janvier 2022, une première étape a été franchie dans la mise en œuvre de l'un des axes du projet de territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération 2020-2030 : **faire de La Roche-sur-Yon Agglomération une « capitale du bien-être à tous les âges »**. En effet, **c'est au CIAS qu'a été confiée la mission d'élaborer puis de déployer un schéma directeur gérontologique au niveau intercommunal sur la période 2023-2026. Ce schéma directeur fait état des besoins sociaux et médico-sociaux et de leurs évolutions, dresse un bilan détaillé de l'offre de services, détermine des objectifs et un plan d'actions pluriannuelles en faveur des retraités, des personnes âgées et des aidants.**

Maintien à domicile et structures d'hébergement, services de prévention, de déplacement solidaire et de portage de repas, adaptation du logement, lutte contre l'isolement et soutien aux aidants sont quelques exemples d'actions concrètes développées par le Schéma directeur gérontologique.

Qualifié de très ambitieux par l'Agence régionale de santé de par sa cohérence territoriale et le vaste panel de thématiques couvertes, il est le fruit d'un travail collaboratif abouti auquel ont participé les membres de la Commission « Solidarités » de l'Agglomération et les administrateurs nommés du CIAS, avec l'accompagnement des services.

### Population

7 939 personnes (3 109 hommes et 4 830 femmes) sont âgées de plus de 75 ans dans l'agglomération. 940 personnes (231 hommes et 709 femmes) sont âgées de 90 ans et plus dans l'agglomération.

Selon la gérontocroissance\* actuelle, **le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus doublerait à l'horizon 2050** (passant de 15 000 à 30 000). En terme de vieillissement, **la part des 65 ans et plus passerait de 16 à 27 %** (source : étude Omphale 2017).

*\* la gérontocroissance est l'augmentation des effectifs de la population âgée, liée à la progression de l'espérance de vie et à la structure par âge de la population.*

### Ehpad et résidences autonomes : transfert de compétences au 1<sup>er</sup> janvier 2024

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le CIAS de La Roche-sur-Yon Agglomération se verra transférer la gestion de l'ensemble des résidences pour personnes âgées actuellement gérées par les CCAS et CIAS du territoire de l'agglomération, soit 755 places en Ehpad et 34 places en résidences autonomie.



## Un programme d'actions identifiées

65 actions ont été définies pour accompagner les seniors d'aujourd'hui et de demain.

Elles répondent à 5 axes principaux :

- **Coordonner et optimiser l'offre d'hébergement géré par le CIAS (transformation, adaptation de l'offre aux besoins) ;**
- **Informier, accompagner et développer le soutien à domicile ;**
- **Développer une politique salariale ambitieuse, à la hauteur de la crise ;**
- **Anticiper la perte d'autonomie par la prévention ;**
- **Favoriser les dynamiques partenariales.**

1	Une sectorisation gérontologique pour lisser le taux d'équipement
2	Création d'un nouvel établissement entièrement dédié à l'accueil de personnes atteintes de troubles cognitifs (sur le modèle du village Alzheimer) de 70 places
3	Création de places supplémentaires en résidence autonomie
4	Accueil d'urgence, accueil temporaire, accueil de jour, PASA, UPAD (développement d'une offre gérontologique complète dans chaque secteur, dans une logique de proximité et de parcours)
5	Construire un nouvel établissement à La Ferrière en intégrant la dimension EHPAD du futur, EHPAD de demain, hors les murs
6	Poursuivre l'étude en vue d'une mutualisation des EHPAD de Mouilleron-le-Captif et de Dompierre-sur-Yon
7	Inscrire l'EHPAD de Venansault dans la dynamique communale « parcours de vie »
8	Veiller à la coordination/la cohérence des implantations par rapport aux autres projets du territoire (résidences autonomie, résidences services, résidences intergénérationnelles, ...)
9	Développer des habitats intermédiaires innovants (hébergement intergénérationnel, Béguinage, Colocation, Bailleurs sociaux : programme « maintien à domicile »-« Domicile collectif »)
9bis	Développer la cohabitation intergénérationnelle
10	Instituer une fonction de coordination de l'animation, avec des relais dans chaque résidence
11	Encourager le bénévolat en prenant en compte les attentes des nouvelles générations de bénévoles
12	Créer une association centrée sur l'animation à l'échelle de l'Agglomération
13	Valoriser les compétences des résidents
14	Se doter de véhicules adaptés pour tous les résidents avec planning partagé 7j/7
14bis	Répondre aux prochains appels à projet pour la création d'une unité médicalisée pour personnes handicapées vieillissantes ou pour personnes handicapées âgées
15	Veiller à élaborer et à actualiser un projet d'accompagnement personnalisé pour tous les résidents qui le souhaitent
16	Réaliser les investissements nécessaires à la conduite des travaux d'adaptation des établissements, des logements pour mieux répondre aux besoins des résidents et veiller aux conditions de travail des agents
17	Développer le mécénat de compétences avec les entreprises
18	Instituer un Conseil de la Vie Sociale Inter-établissements pour favoriser la participation à la réflexion y compris sur les questions institutionnelles
19	S'engager dans l'application de la norme ISO 26000 (qui définit des lignes directrices relatives à la responsabilité sociétale des entreprises –RSE–)
20	Mettre en place un Centre de Ressources Territorial –CRT– pour les Personnes Agées adossé à un EHPAD ; prévoir un relais CRT dans au moins un EHPAD par secteur gérontologique, et impliquer dans cette démarche l'ensemble des résidences, dans une logique de proximité

21	Recruter un coordinateur de la prévention de la perte d'autonomie dans chaque secteur gérontologique, qui agira en lien avec les référents-relais dans les communes
22	Maintenir un lieu unique à La Roche-sur-Yon et organiser des permanences dans les autres communes de l'agglomération (dans les mairies ou dans d'autres lieux mis à disposition par les communes : salle de permanence), en veillant à des horaires adaptés pour les aidants actifs (midi, fin de journée, ...) et à une permanence téléphonique
22bis	Prévoir également un site internet et des informations sur des supports en papier (rédigées en Facile A Lire et à Comprendre -FALC-) pour les personnes qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques
23	Envisager une relocalisation d'Espace Entour'âge compte tenu des inconvénients de sa situation actuelle (accessibilité moyenne, compte tenu des difficultés de stationnement). Explorer l'opportunité de créer un tiers-lieu, intergénérationnel, notamment dans le cadre des opportunités
24	Informier sur l'accès aux droits et accompagner à l'accès aux droits
25	Verser des subventions aux associations qui proposent un tarif adapté et/ou verser des aides financières individuelles pour que le reste à charge soit proportionnel aux ressources
26	Créer un service de portage de repas à l'échelle de l'agglomération (avec une tarification liée aux ressources), de façon complémentaire et subsidiaire en fonction de l'offre communale
27	Poursuivre le développement de Transport Solidaire et/ou intervenir par une aide financière de format « chèque taxi »
28	S'appuyer sur l'expérimentation « Dispositif Innovant de Vie A DOMicile » -DIVADOM , puis sur le service « Centre de Ressources Territorial » -CRT- (cf action n°20) pour renforcer la sécurisation des nuits, le développement de la domotique
29	Avec le guichet unique de l'habitat (porté par La Roche-sur-Yon Agglomération), accompagner la réalisation de travaux à domicile (volets technique et financier) et en particulier déployer le dispositif national « ma prime Adap't»
30	Recenser et faire connaître les objets/vêtements adaptés innovants
31	Accueillir une plateforme de répit des aidants (« Le nid des aidants ») et amplifier l'offre d'Espace Entour'âge en direction de ce public
32	Développer une offre d'hébergement temporaire qui permet le répit de l'aidant et accompagne le retour à domicile
33	Développer la connaissance de la prestation « bulle d'air » (gestion ADMR)
34	Installer le CIAS en tant qu'employeur
35	Harmoniser pour renforcer l'attractivité (fiche de poste, rémunération), tout en restant vigilant sur le volet financier/budgétaire
36	Gérer le changement d'échelle
37	Maintenir le lien avec les élus (CIAS, communes)
38	Elaborer une Charte Ressources Humaines
39	Développer une « culture d'entreprise » pour stimuler, créer une émulation et favoriser le sentiment d'appartenance au service public
40	Créer une « marque »
41	Développer le partenariat avec les écoles de formation pour faciliter l'accueil des stagiaires
42	Développer l'alternance (et la fonction de tutorat)
43	Développer les partenariats utiles pour faciliter l'accès au logement
44	Développer un partenariat avec Pôle Emploi pour accompagner les reconversions professionnelles

45	Réaliser des campagnes de communication
46	Soigner l'accueil des nouveaux salariés, stagiaires
47	Proposer des contrats de travail plus longs et à temps complet
48	Envisager des opérations de type « jobs dating »
49	Créer une formation « ad hoc », non qualifiante, par exemple d'une durée de 6 semaines pour les « aides aux soins » ou « faisant fonction »
50	Accueillir en EHPAD les stages obligatoires en santé (service sanitaire en santé)
51	Créer un service infirmier de nuit
52	Créer un pôle de renfort et de remplacement pour les résidences pour personnes âgées
53	Réaliser un état des lieux de l'offre de formation et de son évolution sur les métiers en tension
54	Diffuser l'information sur les actions de prévention
55	Créer une culture du « secret partagé »
56	Sensibiliser par la communication : rôle du service prévention et soutien à domicile et des CCAS locaux
56bis	Créer un logement témoin domotique
57	S'appuyer sur les Analyses des Besoins Sociaux des CCAS (la partie portant sur les seniors)
58	S'engager dans la démarche de labellisation Ami des Aînés, et par cet engagement poursuivre l'élaboration d'une politique transversale d'accompagnement du vieillissement de la population (volets : culture, voirie, bâtiments, loisirs, sport, habitat, mobilité, lien social, ...)
59	Identifier des quartiers prioritaires pour « l'aller-vers » et dans ce cadre co-construire des actions adaptées avec les usagers
60	Développer les actions prévues dans l'ambition « longévité » du Contrat Local de Santé
61	Développer une communication réfléchie avec les usagers eux-mêmes, aller dans les lieux fréquentés habituellement par les usagers pour les sensibiliser, valoriser l'image de la vieillesse et lutter contre l'âgisme
62	Expérimenter une formation en intra Ville/Agglomération/CCAS/CIAS : « gérer son avancée en âge dès 55 ans »
63	Lutter contre l'isolement (développement des visites de courtoisie)
64	Maintenir des rencontres régulières des acteurs pour favoriser l'interconnaissance et l'innovation
65	S'informer, innover



## Un centre de ressources territorial pour accompagner le maintien à domicile

À la suite d'un appel à projets de l'Agence régionale de santé (ARS), un Centre de ressources territorial (CRT) a vu le jour à La Roche-sur-Yon et son agglomération le 1<sup>er</sup> avril dernier. Nouveau modèle de prise en charge et d'accompagnement des aînés, le CRT répond à plusieurs objectifs :

- **Permettre le libre choix de vieillir à domicile ;**
- **Anticiper les besoins pour limiter les ruptures ;**
- **Créer du lien entre les EHPAD et le domicile ;**
- **Renforcer l'attractivité des métiers du grand âge.**

Pour répondre à ces objectifs, le CRT développe auprès des personnes âgées des actions de prévention, d'information et d'accompagnement renforcé pour celles qui souhaitent vieillir à domicile. Autour d'une équipe pluridisciplinaire, 8 professionnels\* (médecin, infirmier, psychologue, ergothérapeute, aides-soignants) créent et coordonnent les prestations nécessaires à l'appui auprès des intervenants du domicile et l'accompagnement renforcé auprès des personnes âgées et de leurs aidants.

*\* Les professionnels de santé recevront dans les prochaines semaines une information officielle sur ce dispositif avec une procédure pour contacter le CRT. Ils pourront faire une proposition d'admission à partir de la fin août.*

### Des missions en 2 volets

- **Volet 1 > mobiliser des compétences et des actions pour le maintien à domicile des personnes âgées** en favorisant l'accès des personnes âgées aux soins et à la prévention, en luttant contre l'isolement des personnes âgées et en contribuant à l'amélioration des pratiques professionnelles ;
- **Volet 2 > proposer un accompagnement renforcé** en sécurisant l'environnement de la personne, en accompagnant la gestion des situations de crise et le soutien aux aidants, en proposant un suivi renforcé autour de la personne et en favorisant la continuité du projet de vie et la lutte contre l'isolement. Il sera mis en place à partir de septembre.

*L'accompagnement renforcé consiste à ajouter un suivi aux dispositifs déjà en place chez la personne accompagnée. Exemple : une personne bénéficiant déjà d'un service d'aide ou des aides-soignants à domicile les conserve. Les compétences des équipes du CRT complètent l'existant.*

### Un déploiement en plusieurs temps sur le territoire

- 2023 > volet 1 et 2 sur le territoire de la ville de La Roche-sur-Yon ;
- 2024 > volet 1 sur le territoire de l'agglomération de La Roche-sur-Yon et poursuite du volet 2 sur le territoire de la ville de La Roche-sur-Yon ;
- 2025 > volet 1 et 2 déployés au niveau de l'agglomération de La Roche-sur-Yon.



## Ville Amie des Aînés et Territoire Ami des Aînés

Le 27 juin 2017, la Ville de La Roche-sur-Yon a officiellement intégré le réseau des « **Villes amies des aînés** ». En rejoignant ce réseau francophone affilié à l'Organisation Mondiale de la Santé, la Ville a souhaité marquer son engagement pour adapter l'offre de services et d'équipements et pour favoriser l'épanouissement des plus âgés dans le cadre d'une démarche concertée. **L'objectif de cet engagement est avant tout de faire changer le regard porté sur les séniors en favorisant leur participation et leur contribution dans tous les domaines de la vie sociale.** La rencontre et le croisement des compétences et des regards sont les piliers de cette démarche.

Un premier diagnostic établi par 90 Yonnais et 37 structures entre juillet 2017 et janvier 2018 a permis d'interroger en profondeur l'existant et de co-construire des réponses adaptés aux besoins exprimés en instaurant une nouvelle dimension humaine sur le territoire.

8 thématiques ont été abordées :

- espaces extérieurs, bâtiments, sécurité ;
- information et communication ;
- habitat ;
- culture et loisirs ;
- lien social et solidarité ;
- transports et mobilité ;
- participation citoyenne et emploi ;
- autonomie, services et soins.

Plusieurs actions ont été mises en place sur la ville à la suite de ce diagnostic dont une campagne de communication contre l'âgisme\*, des formations sur le code de la route ou encore un dispositif collectif favorisant la marche à pied baptisé « D-Marche ».

Depuis un an, l'Agglomération a également rejoint cette dynamique en s'inscrivant dans la démarche de labellisation « Territoire ami des aînés » pour l'ensemble des 13 communes.

\* *L'âgisme désigne une attitude ou un comportement de discrimination, de ségrégation, de mépris ou de dépréciation envers un individu ou un groupe d'individus en raison de leur âge.*





## L'implication des communes : l'exemple de La Ferrière

### La résidence Durand-Robin

La résidence Durand-Robin est un Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad) de 4 000 m<sup>2</sup> répartis en 5 niveaux. Construite dans les années 1970 et rénovée en 2000, la résidence comprend 79 lits. 50 agents formés à la bientraitance\* accompagnent au quotidien des personnes âgées en situation de perte d'autonomie physique ou psychique.

En complément, une trentaine de bénévoles locaux (dont une quinzaine actifs) mettent en place des activités régulières pour les résidents comme par exemple la lecture du journal, des messes, des balades en extérieur ou encore des ateliers décoratifs.

*\* La bientraitance est une démarche globale de prise en charge du patient ou de l'utilisateur et d'accueil de l'entourage visant à promouvoir le respect de leurs droits et libertés, leur écoute et la prise en compte de leurs besoins, tout en prévenant la maltraitance.*

#### Une activité pour les personnes âgées dépendantes de la commune

La résidence Durand-Robin a récemment reçu le soutien de la Conférence des financeurs du département de la Vendée afin de mettre en place une action à destination des personnes âgées dépendantes de La Ferrière.

Objectif : leur offrir du lien social en les accueillant à l'Ehpad une fois par mois pendant un an autour d'une animation musicale. L'animation et le transport aller-retour sont gratuits pour les personnes bénéficiaires.

Le premier rendez-vous aura lieu le 15 juin prochain entre 15h et 17h.

### Un projet global en cœur de bourg

Afin d'adapter son offre aux nouveaux enjeux posés par le vieillissement de la population, la Ville de La Ferrière a choisi de s'inscrire dans un projet global pour ses aînés :

- un établissement pouvant accueillir des personnes âgées dépendantes pour lesquelles un maintien à domicile est difficile ;
- un dispositif « hors les murs » avec plusieurs habitations individuelles.

Le projet est en cours d'écriture et en attente de l'accord de l'Agence régionale de santé (ARS) et du Département.

Avec le transfert de la compétence au 1<sup>er</sup> janvier 2024, l'Ehpad sera géré par l'Agglomération et sera construit à la Sapinière, sur un terrain de plus d'un hectare à deux pas du centre bourg, entre l'école maternelle Anita-Conti, le chemin Barillon et la rue Nationale.

Avec pour ambition de toujours mieux accompagner les seniors dans leur confort de vie et leur parcours de soin, ce projet répond aussi aux besoins des aidants familiaux avec des solutions d'hébergement d'urgence, temporaire, de nuit... De quoi offrir, en lien avec les services à domicile, les médecins généralistes, les infirmiers libéraux..., un maximum de solutions pour bien vieillir dans la commune.